

**Délibération n°2022-152 du 26 octobre 2022
Portant sur une demande d'autorisation environnementale relative à un projet
de parc éolien**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le vingt-six octobre à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Domet, sous la Présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 20/10/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 39	Votants : 46	POUR : 44
Pouvoirs : 7	Abstentions : 2	CONTRE : 0
Absents excusés : 16	Exprimés : 44	

Présents : MM. GUYONNET, DUBSAY, BERTHON, GRASS, GRANGE, SCHMIDT, BIGOURET, RICHIN, SIMON, LE CORRE, JAMME, FERRIER, ÉCHEVARNE, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L., GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, VIRGOULAY, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, MOREAU, LUQUET A, MÉANARD, FONTVIELLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, LARGE, CHAUSSAT, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. SCARAMUCCIA à JAMME, JOULOT à VIRGOULAY, SIMONET V à BERTHON, FAUCONNET à RAMOS, SOULEBOT à FAUCHER, DESARMENIEN à FONTVIELLE, TRIMOULINARD à LARGE.

Excusés : MM. DESCLOUX, SIMONET B, PERRIER S, CONCHON, PERRIER F, PLAS, VENTENAT, DESGRANGES, VIALTAIX, D'HULSTER, BERGER, WELZER, CHEFDEVILLE, ROULLAND, BRUNET, GLOMOT.

Secrétaire de séance : Catherine PINLON

Rapporteur : Jean-Jacques BIGOURET, Vice-président

L'enquête publique d'un projet éolien, porté par la SAS « S.E.P.E Aérodis Chambonchard » se déroule du 06 octobre 2022 au 08 novembre 2022.

Elle fait suite à la demande d'autorisation environnementale pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien de 6 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire des communes de Chambonchard (5 éoliennes et 1 poste de livraison) et d'Evaux-les-Bains (1 éolienne).

Conformément aux dispositions de l'article L.122-1 V du code de l'environnement, ce projet étant soumis à l'évaluation environnementale, le dossier comprend notamment une étude d'impact et a été transmis pour avis, à la Mission Régionale d'Autorité environnementale. Il doit également faire l'objet d'un avis des collectivités territoriales concernées.

En conséquence, dans le cadre de l'enquête publique sur le présent projet éolien, le conseil communautaire est sollicité pour partager son avis par voie de délibération.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à la majorité :

- SOUTIEN l'avis des communes d'EVAUX et de CHAMBONCHARD sur le projet de parc éolien sus-cité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 02 novembre 2022
Pour copie conforme, le 02 novembre 2022

Le Président,
Gérard GUYONNET

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20221026-2022-152-DE
Date de télétransmission : 02/11/2022
Date de réception préfecture : 02/11/2022